

## Les marchés et foires (fin)

Expression de la vie économique de Wasselonne, ses marchés et sa foire annuelle ont placé cette petite ville parmi les plus réputées de Basse - Alsace entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1799 on comptait déjà 75 étals à la foire annuelle de Wasselonne, dont quelques-uns appartenant à des commerçants juifs de Romanswiller. Il s'avéra bientôt que les places centrales de Wasselonne n'étaient plus assez grandes pour y loger tous les étals. Aussi, en 1804, la commune décide-t-elle de démolir la halle qui se trouve au milieu de la place du marché, afin d'agrandir cette place pour les besoins du marché hebdomadaire et de la foire annuelle.

Et dès l'année suivante, le conseil municipal demande au préfet l'autorisation *« d'établir une seconde foire, de faire tenir l'ancienne foire d'après le calendrier grégorien, de fixer la foire ancienne d'été au premier lundi après le 25 août et la nouvelle foire de printemps au cinquième lundi du carême de chaque année »*.

Cette autorisation lui est conférée par décret impérial du 16 mai 1807.

Enfin, en 1813, le conseil municipal de Wasselonne obtient l'accord du préfet pour transformer en place, le jardin attenant à la maison commune et situé dans l'enceinte du château, afin de permettre l'agrandissement du marché aux bestiaux qui s'avère nécessaire à cause du *« marché considérable dont jouit la commune »*.